

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU
PETIT SAINT-DIE DURANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
CLÔTURES**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A partir du lundi 24 octobre 2022, et jusqu'à la fin des travaux de
remplacement de clôtures,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores rue du
Petit Saint-Dié, entre la rue de Richardville et la rue Louis Burlin.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le
chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, la Commandante de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 octobre 2022

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT